

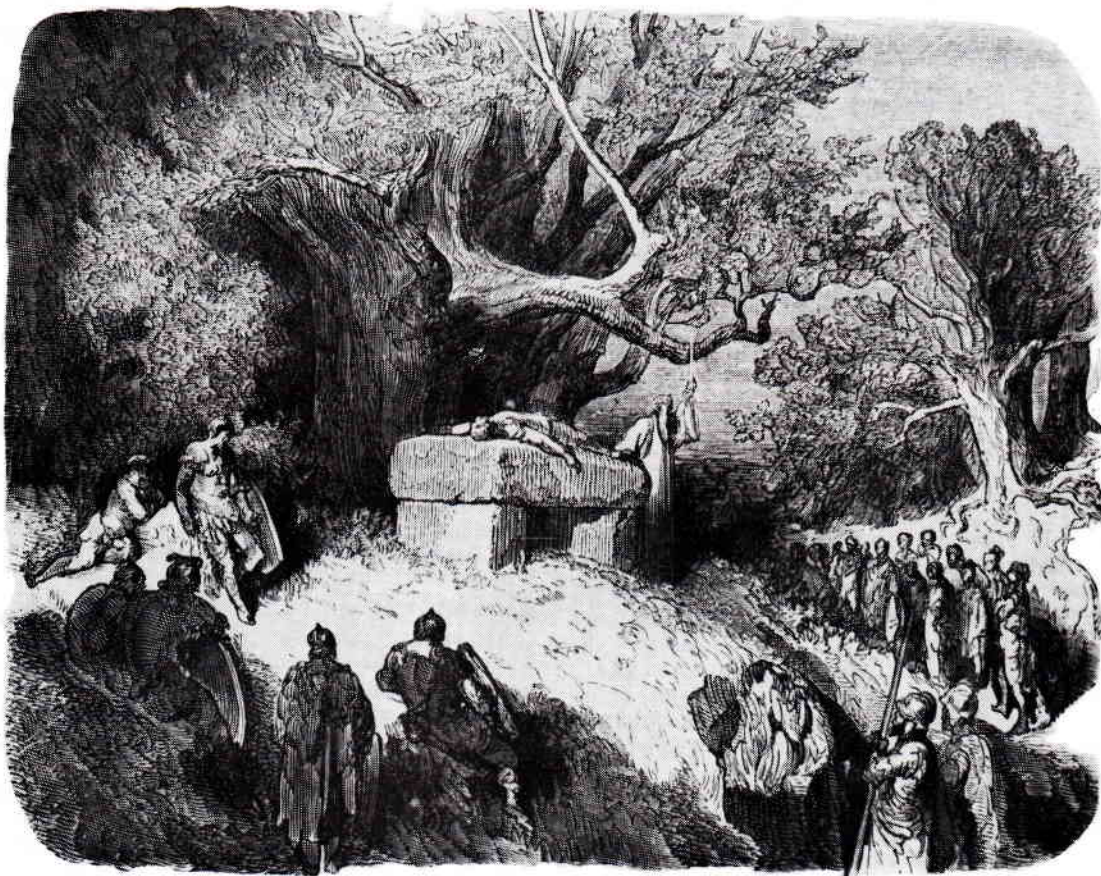
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

~~~~~ Siège social : En la Mairie de Meudon ~~~~~

8 Francs

Bulletin N° 59

1986 - N° 1



Gravure de Gustave Doré

Collection Le Trou

*Sacrifices druidiques dans les forêts de Meudon.*

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 DÉCEMBRE 1985

Cette Assemblée s'est tenue dans la salle de spectacle de la Maison Saint-Philippe, à Meudon.

M. Millet, Président, ouvre la séance à 14 h 45.

Il commence par remercier M. Guérault, Directeur de la Maison Saint-Philippe, qui, une fois encore, a bien voulu mettre la salle de cet établissement à la disposition du Comité. Puis il présente les excuses de M. le Professeur Néel et du Général Brunet, empêchés pour raisons de santé, avant de mettre en délibération les questions figurant à l'ordre du jour.

## 1 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

M. Cossé, Secrétaire général, commence par annoncer à l'Assemblée que le Président Millet vient de recevoir la grande médaille d'Or de la Ville de Meudon. Cette distinction, la plus haute que puisse décerner notre ville, honore non seulement M. Millet mais aussi notre Comité. M. Cossé précise qu'au cours de la cérémonie de remise de cette médaille, M. le Maire a, parmi les qualités de M. Millet, cité son indépendance et que dans ses quelques mots de remerciements, notre Président a repris à son compte cette idée d'indépendance à laquelle il attache la plus grande importance.

Cela dit, M. Cossé fait ensuite le rapport moral et d'activité qui suit :

### RAPPORT MORAL

Sont à signaler les *activités nouvelles* suivantes auxquelles notre Comité s'est particulièrement intéressé au cours de l'exercice 1985 :

- Monument à la mémoire des déportés,
- Bureau de Poste de Bellevue et Commissariat de police de Meudon,
- Rénovation du quartier de la Porte de Trivaux.

Notre Comité a, par ailleurs, poursuivi les activités déjà en cours lors de l'Assemblée de 1984 et relatives à :

- la Z.A.C. Arnaudet,
- la Grande Perspective et l'Orangerie,
- l'aménagement des abords de la Gare de Val-Fleury,
- l'affichage à Meudon,
- le Jardin sauvage.

Au sujet de ces *activités anciennes*, nous devons malheureusement répéter mot pour mot ce que nous disions l'an dernier à pareille époque : « Malgré nos efforts pour accélérer leur développement, ces problèmes n'avancent pas aussi vite que nous le voudrions. »

Nous reviendrons sur le détail de ces questions anciennes et nouvelles dans le rapport d'activité qui sera exposé dans quelques instants.

En ce qui concerne les *délégués de quartiers*, M. Gilardoni a bien voulu prendre récemment la charge de leur animation qui donnait des signes d'essoufflement. Je vous en parlerai tout à l'heure en son nom puisqu'il est absent, car il s'agit d'une question importante pour la vie et le développement de notre Comité. Manquent encore des délégués dans certains quartiers.

Quant à nos *effectifs* à fin 1985, il ne m'est pas possible de vous les indiquer avec précision, car une opération de relance des règlements des cotisations est en cours dont dépendra le nombre de nos adhérents. M. de Gonneville vous en dira un mot tout à l'heure.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### a) Grande Perspective et Orangerie :

L'affaire est au point mort : la construction de la maison de gardien annoncée en 1983 (je dis bien 1983) n'a toujours

pas encore commencé ; elle conditionne pourtant la poursuite des travaux.

La commission extra-municipale chargée du problème de l'Orangerie ne s'est pas réunie en 1985. Et pendant ce temps-là, l'Orangerie continue à se dégrader...

Devant l'importance de cette carence, notre Comité a adressé au Ministre de la Culture une lettre dont le ton alarmiste mérite d'être signalé.

#### b) Z.A.C. Arnaudet :

L'affaire est toujours bloquée par le problème du classement des carrières.

Notre Président et notre Comité ont été mis en cause par une revue locale d'une façon erronée et désobligeante. Mais malgré la malveillance de cette affaire, votre Conseil a décidé de considérer l'incident comme négligeable.

#### c) Aménagement des abords de la Gare de Val-Fleury :

La Ville se heurte toujours à l'inertie de la S.N.C.F. Elle a donc dû mettre en veilleuse l'idée de parking au-dessus des voies ferrées et se contenter de poser des barrières qui améliorent incontestablement la sécurité des piétons. Mais cette sécurité des piétons est encore insuffisante et la circulation des véhicules difficile.

#### d) L'affichage :

Les publicitaires profitent de l'absence de textes réglementant, en application de la loi du 29 décembre 1979, l'affichage dans notre ville pour y faire proliférer des panneaux publicitaires qui la défigurent. Notre Président a encore, récemment, écrit au Maire pour qu'il rattrape dans ce domaine les villes de Sèvres et de Saint-Cloud qui ont déjà arrêté leur réglementation.

M. Millet vous parlera tout à l'heure de cette importante affaire.

#### e) Monument à la mémoire des déportés :

Vous avez pu admirer le monument apposé sur le mur de soutènement de la Terrasse dans l'alignement de la rue des Pierres.

L'action du Colonel Moraine, de notre Conseil, a été prépondérante dans l'érection de ce monument.

#### f) Bureau de poste de Bellevue et Commissariat de police de Meudon :

Comme suite à une correspondance de notre Président d'honneur, M. le Professeur Néel, M. le Maire a écrit, il y a plusieurs mois, au Ministre des P.T.T. et à celui de l'Intérieur pour appeler leur attention sur la vétusté et l'inadaptation de ces locaux.

Ces lettres n'ayant pas eu de suites, notre Président, accompagné de trois membres du Conseil, a rendu visite à ce sujet, le 8 novembre, à Mme Saint-Criq, Conseillère municipale et chargée de mission au Ministère des P.T.T. A la suite de cette visite, il a adressé à Mme Saint-Criq une lettre confirmant l'objet de cette visite. A la suite de cette lettre, Mme Saint-Criq a transmis à notre Président une lettre du Chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur indiquant qu'il fait procéder à un examen attentif du dossier du commissariat de police.

#### g) Rénovation du quartier de la Porte de Trivaux :

Notre Comité est d'accord sur le principe de l'opération qu'il a d'ailleurs souhaitée et encouragée. Il s'agit, en effet, essentiellement :

- de porter à 16 mètres la largeur de la rue de la République



de façon à améliorer la circulation entre Meudon-Ville et Meudon-la-Forêt ;

- de supprimer des logements insalubres ;
- de construire des logements sociaux, notamment sur l'ancienne propriété Meunier achetée par la Ville avec l'accord unanime du Conseil municipal.

Le P.O.S. sera respecté.

La plupart des membres de notre Conseil ont visité avec intérêt la récente exposition de l'avant-projet à l'Hôtel-de-Ville. A la suite de cette exposition, un avis écrit du Comité, qui est en cours de rédaction, fera la synthèse de ses observations, favorables ou défavorables. Cet avis sera publié dans un prochain bulletin.

#### h) Jardin sauvage :

C'est en parfait accord avec notre Comité que le Jardin sauvage a été aménagé et qu'ont notamment été réalisés :

- des jeux d'enfants,
- des plantations d'arbres,
- la modification de l'escalier d'accès devenu plus esthétique et plus sûr.

Au cours du débat sur ce rapport, M. Gossé, propriétaire d'une partie des carrières de la Z.A.C. Arnaudet, dit son regret que son invitation au Bureau de notre Comité de visiter ces carrières n'ait pas eu de suite (N.B. : presque tous les membres de ce Bureau connaissent déjà ces carrières).

Et Mme Herlédan déplore, au sujet de ces carrières, la parution d'articles de presse peu conformes à la vérité historique.

Ce rapport est ensuite approuvé à l'unanimité.

## 2 - RAPPORT FINANCIER

a) M. de Gonneville, Trésorier, lit les comptes de l'exercice 1984. (Les comptes de l'exercice 1985 ne sont pas encore arrêtés) :

### RECETTES

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| En caisse le 1-1-1984 ..... | 34.620,03 |
| Subventions :               |           |
| — département .....         | 2.940,00  |
| — commune .....             | 5.400,00  |
| Publicité .....             | 7.635,00  |
| Cotisations .....           | 28.110,00 |
| Vente bulletins .....       | 320,00    |
| Produits financiers .....   | 1.794,11  |

F 80.819,14

### DEPENSES

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| Frais généraux administratifs et de fonctionnement. | 2.069,50  |
| Bulletins .....                                     | 34.282,80 |
| Routage bulletins .....                             | 5.200,00  |
| Assurances .....                                    | 1.321,50  |
| Cotisation à fédération .....                       | 800,00    |
| Orphelins d'Auteuil .....                           | 1.500,00  |

F 45.173,80

En caisse au 31-12-1984 : 35.645,34 F.

#### Remarques :

1. Cotisations en augmentation de 36 %, ce qui correspond bien à l'augmentation moyenne du taux des cotisations.
2. Publicité en baisse : — 1.345 F, soit 15 % de baisse.
3. Trois bulletins - coût moyen : 11.428 F, soit + 12 %.
4. Routage bulletins - coût moyen : 1.733 F, soit + 27 %.
5. Résultat : boni de 1.025 F.

b) *Cotisations 1986* : M. de Gonneville propose de porter en 1986 les cotisations au tarif suivant :

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| — membre sympathisant ..... | 25 F           |
| — » actif .....             | 60 F           |
| — » bienfaiteur .....       | 120 F minimum. |

Après un débat très ouvert, les comptes 1984 ainsi que les cotisations 1986 sont approuvés à l'unanimité.

## 3 - L'AFFICHAGE A MEUDON

M. Ader, qui représente notre Comité dans le groupe de travail chargé d'établir le règlement adapté à notre commune, à partir de la loi de 1979, déclare :

A la suite de diverses réunions du groupe de travail, notre Comité a adressé la lettre suivante à M. le Maire de Meudon :

MEUDON, le 6 Décembre 1985  
Monsieur Henry WOLF, Maire de MEUDON  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Vice-Président du Conseil Général

**OBJET :** Groupe de travail sur la publicité

**REFERENCE :** Votre lettre n° 1497-85/MC/MCN du 27 novembre 1985

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre citée en référence concernant le groupe de travail sur la publicité, le Comité de Sauvegarde des Sites de MEUDON considère que, dans un souci de simplicité et d'efficacité, il est souhaitable de limiter le nombre de zones de publicité sur le territoire de notre commune. MEUDON-la-FORET pourrait constituer une première zone. Une deuxième comprendrait la route de Vaugirard. La troisième zone concernerait le reste de la commune.

MEUDON-la-FORET est un quartier spécifique qui mérite un examen particulier. Notre Comité demande qu'une étude soit faite pour préparer des propositions d'articles du règlement de cette zone. Pour la route de Vaugirard, on devrait s'en tenir au règlement national. Enfin, pour le reste de la commune, on pourrait s'inspirer du texte mis au point pour la zone à publicité restreinte n° 1 de la ville de SEVRES, commune limitrophe.

*Au-delà de ces orientations globales, notre Comité considère qu'il n'est, ni dans son rôle, ni dans ses possibilités, d'élaborer des propositions techniques précises. Il s'associe à d'autres membres du groupe de travail pour demander que des propositions plus détaillées de zonage et de règlement soient présentées par la mairie.*

*Nous tenons à attirer votre attention sur la remarquable qualité des études faites par le C.A.U.E. 92 pour les deux communes de SEVRES et de BOULOGNE-BILLANCOURT. Grâce à ces travaux, ces communes seront très prochainement dotées de textes spécifiques réglementant la publicité sur leurs territoires. Nous renouvelons notre suggestion qu'une étude similaire soit confiée à cet organisme pour MEUDON.*

*En vous rappelant la dégradation progressive de notre commune par l'extension anarchique de la publicité et nos demandes réitérées d'une action rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments déferents.*

Gérard ADER,  
Membre suppléant  
du Groupe de Travail.

Raymond COSSÉ,  
Secrétaire Général  
du Comité.

Roger MILLET,  
Président  
du Comité.

#### 4 - DÉLÉGUÉS DE QUARTIERS

Au nom de M. Gilardoni, absent et responsable de l'animation des délégués de quartiers, M. Cossé lit l'exposé suivant :

Avant de préciser quelles sont les attributions des délégués de quartier, il faut rappeler que la création de cette fonction avait été décidée par le Président Guillaud en 1978 dans le but d'être mieux renseigné sur la vie de l'ensemble de notre ville et de pouvoir ainsi avoir une action rapide sur tout problème posé.

Meudon-Ville a donc été découpé en 13 quartiers plus Meudon-la-Forêt, selon le plan paru plusieurs fois dans notre bulletin.

Par principe, chaque délégué habite dans le quartier qui lui est attribué afin de mieux « coller au terrain ».

Dans son quartier, le délégué est chargé :

- de mieux faire connaître le Comité et son action ;
- de recevoir et transmettre les doléances de ses concitoyens ;
- de signaler entre autre : les affichages sauvages, les dépôts d'ordures, les épaves de voitures, les destructions d'immeubles représentant un intérêt historique ou architectural, les trottoirs ou chaussées détériorés ou mal éclairés, etc. ;
- de veiller au maintien en bon état de tous les sentiers qui contribuent au charme de notre Ville ;
- d'établir et de garder le contact avec les Comités de Quartier quand il y en a et quand il y a lieu ;
- de rechercher des annonceurs pour le bulletin ;
- de relancer les adhérents négligents dans le règlement de leur cotisation.

Le délégué de quartier a enfin pour mission de recruter des adhérents. Fin 1980 nous étions 734, fin 1981 nous étions 725 et nous sommes actuellement environ 700. Ces chiffres suffisent à démontrer que nous ne progressons pas, car il faut déjà compenser les départs annuels.

Dans un premier stade, nous désirons atteindre le chiffre de 1.000 adhérents. C'est un objectif ambitieux mais réalisable grâce à l'aide de vous tous, mes chers amis. En effet nous sommes 700, que chacun de nous recrute un nouvel ami et même si la moitié seulement réussit, eh bien notre objectif sera dépassé.

Comme vous le savez, vouloir c'est pouvoir ; aussi nous comptons sur la bonne volonté de vous tous pour nous aider à être plus nombreux afin que notre audience soit encore plus grande.

Actuellement, plusieurs postes de Délégués de Quartier sont à pourvoir ; aussi nous vous demandons de vous porter candidats pour les Secteurs n° 5 « Arnaudet-Rodin » et n° 6 « Le Val, Orphelinat, Gare Val-Fleury ».

Vous avez tous participé à notre action passée et nous vous en remercions. Notre Président M. Millet vous a exposé nos projets d'avenir, aidez-nous par votre action journalière à les réaliser. D'avance, merci.

#### 5 - RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Neuf membres sur dix du tiers sortant sont candidats à réélection : MM. Ader, Boullault, Flandrin, Gilardoni, Meslet, Poilevey, Reinach, Rémon et Mme Peltier.

Reste donc un poste vacant pour lequel le Président propose la candidature de Mme Herlédan qui a été cooptée par le Conseil d'Administration.

A l'unanimité, les dix personnes citées ci-dessus sont élues — ou réélues — membres du Conseil d'Administration.

b) Au sujet du Bureau, M. Millet donne les informations suivantes qui entraîneront des modifications dans la composition du Bureau :

- M. Rémon, qui à notre grand regret va quitter Meudon, devra être remplacé dans ses fonctions de Secrétaire général adjoint ;
- M. Gayral, documentaliste adjoint, a demandé à être remplacé dans cette fonction et a proposé au Conseil que Mme Gayral l'y remplace.

c) Enfin, M. Millet a demandé au Conseil de ne pas le reconduire pour plus d'un an dans les fonctions de Président.

#### 6 - LA FORÊT

M. Larré, chargé au sein du Conseil de tout ce qui touche la Forêt de Meudon, parle successivement :

a) de l'opération « Forêt propre » prévue pour le 26 avril 1986 : Il faudrait avoir plus de volontaires, jeunes et adultes, que les années précédentes pour participer à cette opération.

b) de la visite de la Forêt prévue pour le 24 mai 1986 :

Ce sera une occasion pour les Meudonnais de rencontrer les responsables de l'Office National des Forêts et de leur poser des questions sur l'arboriculture, les coupes, etc.

c) de l'information sur les problèmes forestiers que certains de nos membres trouvent insuffisante.

Ont-ils toujours lu les articles parus sur la forêt dans nos bulletins, notamment dans les bulletins 81-3, 82-1, 84-1 et 84-3 ? Et bientôt, dans nos prochains bulletins, ils pourront lire une étude de M. Putod sur la forêt de Meudon sous l'ancien régime.

## 7 - LES ARBRES DE L'AVENUE DU CHATEAU

Pour M. Clouzeau, les élagages très sévères des arbres de l'avenue du Château sont la suite logique d'un manque d'entretien de ces tilleuls pendant de nombreuses années et d'élagages trop intempestifs.

Actuellement, on curète les arbres avec beaucoup de compétence, mais à l'occasion de ce travail on constate que certains arbres sont condamnés et à remplacer. Deux tranches d'élagage sont encore à faire.

M. Clouzeau rappelle enfin que l'avenue du Château va profiter dès janvier prochain d'une audacieuse et originale expérience de transplantation d'une quinzaine d'arbres d'environ soixante-dix ans d'âge récupérés sur les bords d'une route nationale élargie.

## 8 - AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA PORTE DE TRIVAUX

M. Wennagel rappelle que nos membres ont été informés de ce projet, qui n'est encore qu'au stade de l'esquisse, grâce à l'exposition de la mairie.

Le Président confirme qu'il s'agit de traiter ensemble trois opérations :

- amélioration de la circulation entre Meudon-la-Forêt et le centre-ville ;
  - destruction de logements insalubres ;
  - construction de logements,
- opérations sur le principe desquelles notre Comité est d'accord.

Cet exposé donne lieu à un intéressant débat à l'issue duquel il est décidé que le Conseil de notre Comité donnera un avis motivé sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 h 15.

P.S. - Dans le compte rendu ci-dessus, le Secrétaire général évoque la remise de la grande médaille d'Or de la Ville de Meudon à notre Président et les déclarations qui ont été faites à cette occasion. Nous croyons nécessaire de reproduire intégralement la réponse du Président Millet à l'allocution de M. le Maire :

« Monsieur le Maire,

A titre de Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, vous venez de me remettre la distinction la plus élevée que confère notre Ville.

Je rappelle avec émotion que mes prédécesseurs Charles Guillaud et Julien Laferrière eurent également cet honneur.

C'est donc pour la troisième fois que notre Comité, fondé en 1965, reçoit ce témoignage public pour sa participation à la vie communale.

Monsieur le Maire, vous connaissez notre loyauté ; vous respectez notre indépendance et vous savez que notre esprit de concertation est constamment dominé par le souci de l'intérêt général.

En recevant cette nouvelle marque d'estime, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se doit de poursuivre sa mission, mais sans jamais oublier que son audience dépendra toujours de sa compétence, de sa persévérance et de son civisme. »

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FÉVRIER 1986

*Présents :* MM. Ader, Bégué, Boullault, Clouzeau, Cossé, de Gonneville, Mmes Goubelin et Herlédan, MM. Jantzen, Larré, Millet, Moraine, Rémon, Sabatier, de Traverse, Wennagel - MM. Bousser et Gayral (Délégués de quartiers) - M. Bruère-Dawson (invité).

*Excusés :* Mme Gayral, MM. Courchinoux, Gilardoni, Langer, Meslet, Reinach, Watine, Professeur Néel.

Le Président Millet ouvre la séance à 20 h 30 et met les questions à l'ordre du jour en délibération :

### 1) Il informe le Conseil :

- des démissions du Général Brunet et de Mme Peltier qu'il faudra remplacer ;
- de la présence de M. Broussier, nouveau délégué de quartier et de M. Bruère-Dawson, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, qui veut bien prendre des responsabilités de délégué de quartier.

### 2) M. Larré confirme :

- que la prochaine opération « Forêt propre » aura lieu le 26 avril prochain ;
- qu'à la prochaine réunion des délégués de quartiers, le 24 février prochain, en seront arrêtées les modalités d'exécution ;
- qu'il souhaite une participation plus étoffée des membres du Comité à cette opération.

### 3) Affichage :

Après avoir rappelé la chronologie des événements relatifs à la réglementation de l'affichage sur la commune de Meudon, M. Ader donne les informations suivantes sur la récente réunion du Groupe de Travail chargé de cette affaire (dont il est membre) :

- les observations de M. Ader sur le zonage — trop compliqué à son avis — n'ont pas été retenues ;

- la Ville n'a pas l'intention de faire appel au C.A.U.E. qui a pourtant élaboré des règlements très satisfaisants dans des communes voisines ;

- la réglementation envisagée par la Ville à l'égard des publicistes est prévue sévère.

A ce sujet, le Président rapporte que les Services Techniques de la Mairie semblent décidés à faire enlever tous les panneaux déjà en place et en infraction.

### 4) Budget 1985 :

M. de Gonneville, Trésorier, signale que ce budget a été déficitaire de 4.000,00 F en raison du volume et de la qualité du dernier bulletin (sur les établissements Saint-Paul et Saint-Philippe) ; avec un bulletin normal, le budget aurait été équilibré.

En 1986, le budget pourrait être équilibré mais il faudrait trouver de nouveaux annonceurs dans le bulletin pour pallier des défaillances récentes. Il est demandé à tous les membres d'en rechercher dans leurs relations (N.B. : Prix d'un quart de page de publicité : 305,00 F T.T.C. par bulletin).

En ce qui concerne les effectifs et les cotisations :

- à fin 85, le nombre des membres à jour de leurs cotisations est tombé à 18 % par rapport à fin 84 ;
- notre effectif est de 627 membres, soit 27 de moins qu'à fin 84.

### 5) Bureau de Poste de Bellevue :

Le Président rappelle qu'à la suite d'une correspondance de M. le Professeur Néel, quatre membres du Conseil ont rendu visite à Mme Saint Crique, Conseillère municipale et Chargée de mission au Cabinet du Ministre des P.T.T. pour insister sur la nécessité d'installer un nouveau Bureau.

Nous pensons que nos démarches seront couronnées de succès.



6) *Aménagement du quartier « Porte de Trivaux » :*

Après avoir rappelé que dès le 19 octobre 1985 notre Comité a appelé l'attention du Maire sur la nécessité d'une étude globale de restauration et de rénovation de ce quartier, le Conseil estime que notre Comité doit maintenant donner publiquement son avis sur l'avant-projet de cette opération

qui a été exposé à la Mairie le 30 novembre dernier.

Cette question donne lieu à une intéressante discussion.

Trois membres du Conseil sont désignés pour mettre en forme cette délibération (voir texte ci-dessous).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 15.

**Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon  
sur l'avant-projet d'aménagement du « Quartier de la Porte de Trivaux »  
(Exposé à la Mairie le 30 novembre 1985)**

Le Comité reconnaît l'utilité de l'étude de cet avant-projet qui est destiné à coordonner les opérations suivantes :

1. - Faciliter les liaisons entre Meudon-la-Forêt et le Centre-Ville,
2. - Construire des logements, conformément aux délibérations du Conseil Municipal des 8 novembre 1983 et 18 décembre 1984,
3. - Améliorer la qualité de l'habitat.

Le Comité accepte le principe de l'aménagement envisagé qui est conforme au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 janvier 1982. Mais il demande formellement que des études complémentaires déterminent les éléments du site et

du bâti qui méritent d'être sauvegardés et que ces éléments le soient effectivement dans le projet définitif.

Dès à présent, le Comité formule les réserves suivantes :

a) Les volumes bâtis figurant sur la maquette devront être réduits et leur architecture tenir compte, entre autres, du voisinage de l'Hôtel Richer et du Musée Municipal ainsi que des vues depuis la Grande Terrasse.

b) Dans le même esprit, des dégagements devront être maintenus vers cet ensemble monumental, notamment au droit de la rue Hérault.

Le présent avis a été délibéré par le Conseil d'Administration du Comité lors de sa séance du 3 février 1986.

*Rue de la République  
...en 1900*



46. MEUDON — Rue de la République et rue Langlois

E.L.D.

# NOUVELLES DE LA FORÊT... ET DES ARBRES DE MEUDON

## 1 - LES COUPES ET LES TRAVAUX

Au cours de la réunion organisée comme chaque année par l'Office National des Forêts dans le pavillon du Butard, à la Celle-Saint-Cloud, afin d'informer les associations des coupes et travaux prévus et de recueillir leurs observations, nous avons appris :

- qu'aucune coupe, que ce soit de régénération ou d'amélioration, n'aura lieu en 1986 dans les bois situés sur la commune de Meudon, le plan d'aménagement dont nous avons parlé dans le Bulletin n° 3 de 1984 étant pratiquement terminé. Rappelons à ce sujet que chaque année nous avons publié les prévisions de l'O.N.F., ce qui aurait pu permettre à nos lecteurs de formuler leurs remarques en temps utile ;
- que malheureusement, faute de crédits, il n'y aura pas non plus de travaux importants sur les routes forestières, la réfection de celle des étangs étant toutefois envisagée, dans l'avenir ;
- que pour la même raison sans doute, les travaux que devait faire effectuer la Direction Départementale de l'Équipement, afin de terminer l'assainissement des Étangs, n'ont pas commencé. Ainsi s'expliquent sans doute l'aspect et l'odeur des étangs de Villebon et de Meudon pendant les mois d'été.

Ce dernier problème retient toute notre attention. Il s'agit de l'existence même des étangs qui, depuis la coupure constituée par la R.N. 118, ne sont plus alimentés que par de rares ruissellements provenant du plateau et ceux, particulièrement nocifs, de la Route Nationale.

L. LARRE.

## 2 - L'OPÉRATION « FORÊT PROPRE » 1986

La date du 26 avril a été retenue pour cette manifestation organisée pour la 5<sup>e</sup> fois et avec un succès toujours croissant par le Comité de Sauvegarde des Sites et l'Office National des Forêts. Elle sera placée sous le patronage de M. Henri Wolf, Maire de Meudon, et bénéficiera du concours des services municipaux.

Est-il utile de rappeler que l'Opération « Forêt Propre » a pour but de rendre nos bois plus attrayants en les débarrassant des papiers et débris divers qui n'ont pu être enlevés par l'O.N.F. et qu'il est fait appel à tous les volontaires, jeunes ou adultes.

Les participants, qui devront se munir de gants, sont priés de se trouver à 14 heures à l'un des points de rassemblement suivants :

- Grille du Bel Air (direction fléchée depuis le Centre de Meudon),
- Extrémité du Parc du Tronchet (avenue du Maréchal-Leclerc à Meudon-la-Forêt).

Et vers 17 heures, une collation offerte à l'Hôtel de Ville par la Municipalité à tous les volontaires de l'Opération « Forêt Propre » terminera cette manifestation placée sous le signe du civisme.

## 3 - VISITE DE LA FORÊT

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon organise, le 24 mai, une visite de nos Bois.

Il a demandé le concours de l'Office National des Forêts et M. Charreton, Ingénieur, Chef de la Subdivision de Versailles, a accepté de diriger cette sortie. Son exposé portera essentiellement sur les installations en forêt, l'accueil du public et, d'une manière générale, sur l'utilisation du massif forestier de Meudon.

Rendez-vous à 9 h 30, Place Janssen à Meudon.

## 4 - L'ÉLAGAGE DES ARBRES

Le Ministère de l'Environnement (Mission du paysage) lutte contre l'élagage sauvage (« autrefois exceptionnel »), les « mas-sacres à la tronçonneuse » : « projet ambitieux et de longue haleine », dit l'actuel ministre car « les mauvaises habitudes et certaines convictions erronées sont profondément ancrées et difficiles à ébranler ».

Déjà en octobre 1982, une petite brochure disait : « L'éla-gage n'est pas bon pour la santé de l'arbre », et suscita un abondant courrier ; très vite 35.000 exemplaires furent dif-fusés. En mars 1985, paraît un livre de Emmanuel Michau, peut-être le premier en France sur ce sujet strict, « L'élagage, la taille des arbres d'ornement », consacré aux arbres de haute tige. « L'arbre n'a pas besoin d'être taillé... », lisons-nous sous une photographie.

L'auteur enseigne tout ce qu'il ne faut pas faire, et ce qu'il faut faire pour *réparer les dommages* causés par tant d'éla-gages abusifs, ou par d'autres atteintes à la santé de l'arbre. Il traite aussi des tailles exceptionnelles, de la conduite des « formes artificielles ». L'accent est mis tout au long sur l'esthétique (d'hiver en particulier), un arbre n'est pas un tronc !

Cet ouvrage est édité par l'Institut de développement fores-tier (23, avenue Bosquet, 75007 Paris, Tél. 45.55.23.49), institut de recherche appliquée financé par divers organismes de recherche et développement. On le trouve aussi à La Maison Rustique, 26, rue Jacob, Tél. 43.25.67.00. Il est juste, à ce propos, de rappeler le beau fascicule « Des arbres en ville, demain ? », de mars 1975, édité par la Société Sauveterre (11, rue Liancourt, 75014 Paris, Tél. 43.22.01.90).

A. TORTRAT.

## 5 - LES TILLEULS DE L'AVENUE DU CHATEAU

Mercredi 15 janvier, par un beau soleil hivernal, quelques-uns de nos amis ont assisté aux opérations de transplantation des gros tilleuls prévues avenue du Château, en présence de Mme Alexandre représentant M. Debuyser, Directeur de l'Agen-ce des Espaces Verts, et de MM. Degos, Directeur du Conser-vatoire du Patrimoine Forestier des Monuments Historiques et Palais Nationaux, Henry Wolf, Maire de Meudon, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, Mercier, Directeur des Services Techniques de la ville, Godioz, Ingé-nieur responsable des Espaces Verts à la ville, et du Président Millet accompagné de J.-M. Goubelin et de H. Clouzeau.

Nous avons pu assister à la démonstration d'une machine unique, conçue par des Français et construite en Allemagne, mettant en place de gros tilleuls sélectionnés pour leur forme, en provenance de Villecresnes.

Ayant été cernés, il y a deux ans, avec une « cuillère » de 2,50 m de diamètre, afin qu'ils puissent refaire du chevelu grâce à l'utilisation d'hormones végétales, ils ont été arrachés et transportés de Villecresnes à Meudon grâce à cet engin,



sorte de « cuillère hémisphérique » de 3 m de diamètre, évitant ainsi tout risque de briser la motte durant le transport et les manœuvres ; mis en place directement dans des trous préparés d'avance avec cette machine, leur adaptation au terrain sera parfaite.

Une fois en place, ces arbres recevront des arrosages très importants durant toute l'année ainsi que les engrais nécessaires ; nous pourrions dans le courant de l'été constater les succès de cette reprise. Ces arbres et leur engin nécessitent des transports exceptionnels en raison de leur poids, si bien

que ces travaux sont réalisés à raison de trois arbres par jour, chaque arbre représentant près de quatre tonnes, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes, et démontre, si besoin est, l'importance de cette technique expérimentée, à cette échelle, pour la première fois, en France.

Souhaitons vivement que ces arbres, bien qu'âgés de 60 ans, retrouvent une nouvelle jeunesse dans la terre fertile de l'avenue du Château et contribuent encore durant de nombreux lustres à l'amélioration de notre cadre de vie.

Henri CLOUZEAU.

## LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON

Le paysage forestier est un produit, à la fois de la géographie et de l'histoire.

La forêt domaniale de Meudon, poumon de la couronne d'agglomérations de Meudon, Clamart, Vélizy-Villacoublay, Chaville et Sèvres, est en même temps la plus proche forêt naturelle de Paris. Elle a donc subi dans le passé et attire encore plus aujourd'hui une invasion humaine importante et continue.

« La ville a besoin de la forêt, la ville détruit la forêt » (7). Les excès humains dans les forêts des pays secs aboutissent à la ruine de celles-ci. Ici, la clémence du climat et les mesures constantes de protection et d'organisation de l'Administration ont jusqu'ici évité le pire.

### UN PEU D'HISTOIRE

Les forêts de l'Île-de-France ont pris leur physionomie générale actuelle au quaternaire, après la dernière glaciation. Le relief était déjà à peu près ce qu'on trouve aujourd'hui. Le bassin parisien était donc couvert d'un manteau quasi continu de forêts feuillues, à base de chêne et de hêtre, avec diverses essences accompagnatrices, liées aux variétés de sols et de topographie. « Au paléolithique un manteau sylvestre continu, impénétrable, s'étendait de Chartres à Paris » (1). La faune de grande et de petite taille était abondante. Les hommes préhistoriques, vivant de la chasse, s'installèrent dans les abris naturels. On trouve des ateliers paléolithiques (le Trou aux Loups, la Pierre aux Moines) dans le canton de Clamart, également trois sites mésolithiques (8000 à 3500 ans avant J.-C.) à Chaville, près de l'étang d'Ursine, et des pierres de menhirs, dégagées avenue du Château ou au carrefour de la Garene (1). Et des cultures vont apparaître au néolithique (3000 ans avant J.-C.). On a trouvé à l'emplacement du château de Bellevue des ossements humains, avec des restes de bœufs, moutons, porcs, chiens, cerfs, chevreuils et naturellement des silex taillés, des coquilles d'os, vases, tuiles, bractées qui sont classés au musée de Saint-Germain-en-Laye (1).

À l'âge des métaux, les massifs boisés sont largement entaillés et des voies de passage se multiplient entre les zones de cultures, telle celle de Vélizy-Villacoublay. Les Romains baptisèrent la Gaule (de Gaël : bois) le « pays boisé », mais les Gaulois avaient dénommé Meudon de Moldun ou la colline de sable... Que restait-il à ce moment ?

Les forêts celtes étaient impénétrables et l'on y honorait les chênes porteurs de gui (1). Le chêne des « missions », avec les souvenirs mégalithiques déposés auprès de lui, évoque peut-être cette époque (parcelle 71 actuelle). Les invasions barbares, cruelles pour les populations, arrêtent l'exploitation des forêts et celles-ci se développent. Le bois est l'unique matériau pour toutes les activités civiles, religieuses, militaires. Des « mottes », ou constructions de l'époque, aucune n'a subsisté (1).

De l'époque romaine, il ne reste pas non plus de vestiges des fameuses voies empierrées dans la forêt de Meudon, mais on aurait découvert des traces d'un camp romain dans le canton de Clamart, à proximité du carrefour de l'Anémomètre (parcelle 5 actuelle).

Ce sont les moines qui, dans le Haut Moyen Âge, « colonisèrent » intensément les forêts, provoquant de grands défrichements dont seuls réchappèrent les mauvaises terres et les dix hectares les plus accidentés.

À partir du XI<sup>e</sup> siècle, les Rois de France commencent les invasions à l'étranger par mer et les bois de marine sont exploités intensément dans les forêts de chênes, « proches des rivières »... Il faut cinq hectares de bois pour construire un bateau (2). Cela va durer plus de 800 ans et cette exploitation va constituer, avec la chasse, l'origine de la réglementation forestière (1).

Depuis Henri IV, en effet, la chasse est très protégée. Les délits sont modérément réprimés pour les nobles, mais les punitions sont très sévères pour les « vils et abjects ». Les gardes et archers reçoivent des gratifications du 1/10<sup>e</sup> des amendes... gratifications portées au 1/3 pour les délits de chasse.

C'est donc à l'époque des grands défrichements que la forêt de Meudon a pris son contour schématique à cause de ses sables peu riches et ses accidents de terrain. On signale les cultures de céréales de Vélizy-Villacoublay, les cultures fruitières et les vignes du Val de Meudon (rue de Rethelon). Les bourgades se sont organisées. Naturellement, les habitants prennent les bois qui leur sont nécessaires dans la forêt, et y paissent leur bétail. Les bois font l'objet d'appropriation, notamment par les moines de l'Hôtel-Dieu de Paris et de Saint-Germain-des-Prés. Leurs mandants, bénéficiaires ou usagers, doivent leur fournir des prestations.

### LA FORÊT AUX TEMPS MODERNES

L'ensemble forestier de Meudon va passer ensuite aux mains des seigneurs de Meudon aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le premier Castel de Meudon date de 1391. Les seigneurs s'installent en 1415 avec Isbarre, un financier, puis son associé, Guillaume Sanguin, qui rend hommage au seigneur de Marly. Le premier château est édifié en 1520 (3-4-5-6). Déjà le site de Meudon est apprécié. On note la présence de Ronsard, d'Amboise Paré. Le château et le domaine passent ensuite à la famille des Guise par les ducs de Lorraine. En 1654, Henri de Lorraine cède le domaine à Servien, marquis de Sablé. Servien embellit le château, crée la terrasse et agrandit le domaine en achetant beaucoup de terres. Il s'étend jusqu'à l'Ursine, établit le mur de clôture, dont on trouve quelques vestiges aujourd'hui en bordure de la propriété Boignes, à Clamart (4) et améliore aussi le réseau de routes de la forêt avec carrefour en étoile, pour la chasse.



**HOTEL ★★ NN**

**FOREST HILL**

100 chambres - Séminaires

**Tél. : 46.30.22.55**

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny  
92360 MEUDON LA FORÊT

*Les Mousquetaires*

**Restaurant - Banquets**

Buffet géant des Mousquetaires

73 F SNC - Vin à discrétion \*

\* Prix en vigueur au 15-12-81

**MICHEL DAMOUR**

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

**54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84**

**Cabinet**

**J. PILLOT**

Toutes Assurances

**Votre Assureur**

**C<sup>ie</sup> La Providence**

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

**28 bis, rue de la République  
MEUDON Tél. 45.34.16.13**



bougies, tissages, grès,  
cadeaux, vanneries, jeux,  
bois blanc, listes de mariage

**L'ARTISANIE**

61, rue de la République

Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle aussi, Le Tellier, seigneur de Chaville, qui possède une partie de la forêt, fait enclore et améliorer son domaine à l'aide d'un réseau de routes. On signale alors, dans le bois de Meudon, de belles allées de chênes centenaires, ou même âgés de 200 à 400 ans dans le « Parc ». Mais les bois subissent des coupes assez fréquentes, car il faut pourvoir à l'entretien du château, notamment après les dégâts causés par la Fronde (3). On voit apparaître des « exploitations en coupe réglées », « à tire et aire », avec « réserves de baliveaux » dans les coupes de taillis, méthode d'exploitation en taillis purement française, et encore pratiquée de nos jours.

C'est à cette époque aussi que les boisements ruinés sont refaits par des repeuplements artificiels, puisque Servien reboise 100 arpents en 1658, dont « 10 en châtaigniers » — pour faire des échalas de vigne — mais on ne précise pas si c'est bien la première plantation de l'espèce dans la région.

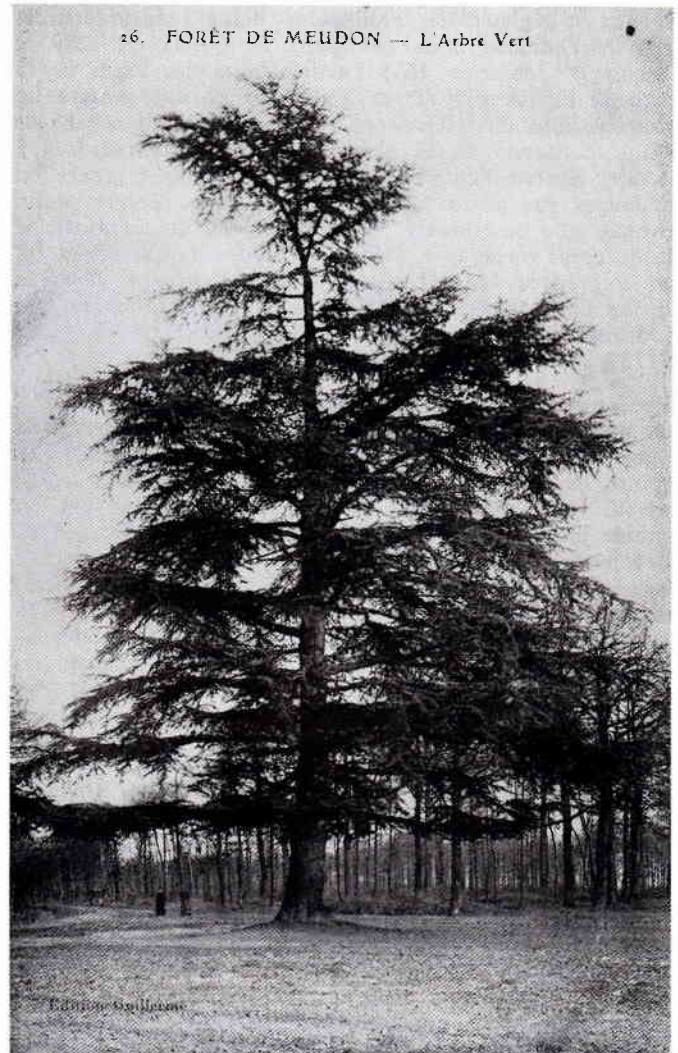
Sous la gestion de Servien, l'aménagement hydraulique est agrandi. Sont nés alors les étangs du Loup Pendu, de Villacoublay, du Tronchet, avec rigole de Trivaux et aqueduc du Tronchet, et deux moulins à vent pour monter l'eau au réservoir du Bel-Air, d'où elle peut s'écouler au bassin de Chalais (3). Un autre système de regroupement des eaux par les étangs de Villebon et de Chalais alimentait le bas de la Grande Perspective. Toutes ces dépenses avaient ruiné Servien qui vend son domaine à Le Tellier, seigneur de Chaville.

A cette époque, les fermes sont entourées de cultures importantes (6). La ferme de Villebon portait deux moulins élévatoires dont les bases existaient encore en 1926. La faisanderie de l'époque est devenue le restaurant de « L'Ermilage ». On a découvert des souterrains (et des légendes) qui devaient probablement servir d'adduction d'eau à l'étang du Tronchet. La ferme d'Aubervilliers, vers l'étang de la Garenne, était entourée de vastes prairies qui ont été reboisées au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les carrières de Meudon étaient déjà exploitées (parcelle 4, près de Clamart) et ont fourni certains des plus beaux blocs de la colonnade du Louvre, comme plus tard des matériaux pour la construction de l'Ecole Militaire de Paris (6).

En 1679, le domaine est racheté par Louvois. Il fait remanier le château de Meudon, organise la Grande Perspective, complète le réseau hydraulique de Servien, depuis le plateau de Vélizy et la forêt de Meudon, avec création des étangs de la Corvée, de l'Abreuvoir, petit étang de Colin Porcher, d'Ursine et également l'aqueduc de la Grange Dame Rose et le long de la Fosse Renaud à l'étang des Fonceaux, à la Briqueterie et au Bel-Air. Le deuxième ensemble complété entre les bois de Clamart et de Meudon alimente les étangs de la Garenne et de Trivaux par le canal des Carpes (ou des Truites ?) vers les bassins du bas. Est installée également une machine élévatoire qui peut remonter l'eau de Chalais vers le Bel-Air. On évalue la longueur du réseau total des canaux à 64.300 mètres.

Par ailleurs, Louvois achève d'enclore la forêt de grands murs, avec les portes monumentales de Fleury, Clamart, Dauphine et Bel-Air, et, dans le mur séparant les domaines initiaux de Meudon et de Chaville, les portes de Villacoublay, Fosse Renaud, Marc Adam, Parc d'Ursine... Le plan de la forêt de 1700 montre que le réseau complet d'allées, avec ses carrefours, est achevé et que les deux portes principales y donnent accès en venant de Verrières et de Versailles.



## SOUS LES RÈGNES

### DE LOUIS XIV, LOUIS XV ET LOUIS XVI

En 1691, Michel Le Tellier, marquis de Louvois, meurt et le domaine passe au fils du roi Louis XIV. Le Grand Dauphin réside à Meudon, où il fait construire le château neuf. On fait alors détruire le mur de clôture séparant les parcs de Meudon et de Chaville. L'aménagement va être revu en fonction de la chasse. On introduit des cerfs et autres « bêtes fauves », loups et sangliers. L'équipage de chasse comporte un grand louvetier, six lieutenants, cinquante chevaux, cent chiens... On a remis en culture des champs aux dépens de la forêt pour nourrir le gibier. L'aménagement des allées désorganise quelque peu les coupes. Les terribles gelées de l'hiver 1708-1709 contribuent au désordre. Les baliveaux sont sacrifiés, les taillis coupés à 9 ans d'âge. C'est dans le domaine royal que les ordonnances sont le plus mal respectées. Mais les coupes sont réorganisées en 1712. En 1726, un édit royal réunit le domaine de Meudon dans l'administration générale du domaine de la Couronne. Depuis 1729, la forêt royale est surveillée et gérée sous l'autorité du grand maître des Eaux et Forêts.

Revenons sur l'organisation et la réglementation forestière. Dès Philippe Auguste, les droits d'usage en forêt ont été



contenus et réglementés. Philippe le Bel a créé le premier corps de l'administration des Eaux et Forêts en 1289 et François I<sup>er</sup> édicte en 1515 l'inaliénabilité des fonds de la Couronne (2). Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, apparaissent les réglementations de sylviculture : coupes de taillis à plus de 10 ans, conservation de plus de 16 baliveaux marqués à l'hectare, réserve d'un tiers des forêts en futaie, régénération des coupes par glands et pâturage interdit... Colbert enfin provoque une ordonnance royale, de 1669, qui confirme le rôle du corps forestier et précise les modes d'exploitation qui vont imprégner la sylviculture française jusqu'à l'époque actuelle. La chasse est également réglementée, de même que les droits d'usage. Cela entre en application ici à partir de 1729.

Pendant cette période, bien sûr, sont sortis comme produits ceux nécessaires au voisinage et également fournis à Paris les bois de pilots et de charpente, mais aussi de marine. Les rapports avec les riverains étaient parfois délicats. On a écrit (8) (4-6) que la forêt était librement utilisée par les riverains jusqu'en 1657. La ferme de Trivaux et celles de Villebon et Villacoublay étaient prospères. Les grilles étaient refermées au moment des chasses. Le gibier, gros ou petit, sort des bois et va pâturer dans les récoltes voisines. Les paysans doivent payer — véritable impôt supplémentaire — des « garde-biches » chargés, nuit et jour, d'éloigner les animaux. En outre, les chasses royales au tiré traversent trop souvent les champs couverts de récoltes et causent des dégâts importants.

En 1753, le domaine s'agrandit de tous les bois qui se trouvent au nord du pavé des Gardes. La forêt couvre alors 1.400 hectares. Elle est coupée en deux par l'avenue de Trivaux, l'actuel Tapis vert. En 1768, sont abattus les magnifiques épicéas du parc. En 1778, le futur Louis XVI fait améliorer la plupart des étangs, à l'exception de ceux de Brismiche, d'Ursine, des Ecrevisses et du Bel-Air. En 1778, le grand parc de Meudon est réuni à celui de Versailles pour faciliter les chasses. Mais l'entretien du château et de la forêt se ralentit ; en 1780, on détruit les deux moulins élevatoires de Villebon et une partie des murs de clôture. 480 arpents sont reboisés à Villebon en 1784-86. Louis XVI fait construire un pavillon de chasse au sommet du Tapis vert en 1782 et celui-ci sera pillé en 1790.

Bien qu'on constate au XVIII<sup>e</sup> siècle un recul général des forêts françaises, seules les forêts de la Couronne ont été maintenues et même agrandies, ce qui est bien le cas pour la forêt de Meudon.

## LA RÉVOLUTION

Et la France s'engage vers les soubresauts et les drames de la Révolution. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle voit l'apparition de mouvements d'idées : les amis de la nature, les physiocrates. On voit sortir un nouveau « Traité complet des bois et forêts » de Duhamel de Monceau. Les résidences secondaires se multiplient et apparaissent les cèdres du Liban, dont les deux de Villebon, qu'on estime avoir été plantés en 1740, sont les premiers témoins. En même temps apparaissent des usines qui consomment beaucoup de bois et s'installent à l'intérieur ou à la lisière des forêts. L'usine de porcelaine de Sèvres, proche de la forêt, qui fonctionne depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et qui brûle exclusivement du bouleau, a dû s'approvisionner partiellement ici.

Les « cahiers du Tiers Etat » sont signalés, après ceux de

Viroflay de 1760, à Clamart, Chaville, Ville d'Avray et Meudon. Ils s'élèvent tous contre les dégâts commis chez les paysans par le gibier du parc royal. Ils demandent tous à clôturer leurs fonds, l'autorisation de se garder et de détruire le gibier sur leurs terres, et qu'il soit fait défense de chasser dans les vignes « avant le grappage ».

La première municipalité de Meudon est élue en janvier 1790. Alors les châteaux subissent de graves dégâts et, en forêt, on sait que la Révolution est une période d'anarchie totale. Les forêts sont pillées pendant l'hiver rigoureux 1789-1790. Par la suite, la forêt devient « nationale » et supporte les coupes extraordinaires de l'An II et de l'An III. En 1801, l'administration forestière est réorganisée et accomplit un travail administratif important. « La période des tempêtes est désormais révolue », mais l'Empire a, de nouveau, besoin de bois de marine et impose de nouvelles « coupes exceptionnelles ». La bourdaine est réservée pour les poudres.

Pendant la Révolution, le privilège des chasses royales a disparu et la chasse « est dévolue à tous ». En 1790, le parc est divisé entre Meudon qui garde 2.400 arpents (1.200 ha) et les communes voisines. Puis Napoléon fait réparer les murs de clôture du parc en 1803, puis les écuries, les installations hydrauliques, les plantations. Il rachète les parties aliénées antérieurement. Le Roi de Rome réside au château de Meudon. La forêt vit deux époques difficiles, avec d'une part l'installation d'un camp militaire de 18.000 hommes près du pavillon de Trivaux lors du sacre de l'Empereur, et d'autre part les dommages de la guerre de coalition contre la France et l'occupation des troupes alliées qui « vivent sur la forêt ».

## AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt de Meudon échappe aux ventes répétées des biens nationaux. La forêt couvre alors 1.173 ha et est environnée de nombreuses vignes. L'administration forestière est réorganisée et devient compétente et efficace. Un nouveau code forestier est promulgué en 1827, largement inspiré d'ailleurs de l'ordonnance royale de 1669. Les droits d'usage sont cantonnés, les règles générales d'exploitation fixées, la police forestière solidement établie, ce qui provoque des insurrections de paysans et aussi l'émigration vers les villes.

On signale en forêt de Meudon la disparition du « soutrage » (ramassage des feuilles mortes), mais les nécessiteux commettent encore bien des déprédations et pillages aux environs de 1830 (coupes de bois vert, branches, braconnage). Le Préfet met le maire en demeure d'agir sur la population pour faire cesser ce pillage (8). On demande presque un « déploiement de force militaire », mais la mairie organise, avec le Service des Forêts, l'emploi des malheureux avec paiement en espèces et distribution de bois. La mairie établit les listes de bénéficiaires. Le gibier n'ayant pas encore été dispersé, on signale en 1830 la nécessité de nommer de nouveaux « garde-biches » pour se protéger contre les dégâts et constater ceux-ci. On trouve jusqu'à la fin du siècle, l'organisation par la commune et le Service des Forêts du ramassage de bois vert, de feuilles vertes ou sèches, de fougères pour l'emballage des fruits. On fait même travailler certains au dessouchage.

On entre alors dans la période industrielle et aussi romantique et touristique. Le charbon de terre remplace rapidement les bois et charbon de bois dans l'industrie qui sort des forêts et s'établit dans les régions minières. La marine va réduire ses besoins en passant au fer... et les chemins de fer vont



A. D. Paris. — 11. — Bois de Meudon. — La Maison forestière et l'Ermitage.

accroître considérablement leurs besoins et devenir le premier client des forêts (bois de wagons et traverses). Ceci va faciliter la conversion des forêts en futaies en vue de réduire la production de bois de pin et augmenter celle de bois d'œuvre. Cette conversion est décidée pour la majorité des forêts de l'Etat. Elle est en cours encore aujourd'hui à Meudon.

Par ailleurs, le romantisme incite aux promenades dans la nature, mais c'est l'expansion du chemin de fer qui va fournir les facilités de déplacement aux populations des villes. Pour la forêt de Meudon en particulier, elle va encore « se rapprocher de Paris », grâce à l'ouverture de trois lignes ferrées et la desserte par neuf stations, et cela va lui conférer, après la situation de « forêt naturelle la plus proche de Paris », le privilège (?) d'être la forêt de France la plus visitée. On s'y promène, on s'y bat en duel... Et c'est en fin de siècle que les romantiques et naturalistes réclament, pour le public, la « forêt vierge ».

A l'initiative de l'Ecole de Barbizon, on crée la réserve de Fontainebleau qui va fournir la démonstration que la forêt est un organisme vivant et non un musée, qu'elle a besoin d'être surveillée, soignée, régénérée... La tempête de 1967 a achevé cette série « vermoulue sur pied » et dangereuse pour le public. Il n'en reste pas moins que c'est de cette époque que date la politique forestière des espaces verts.

Mais la chasse a changé de mains. La bourgeoisie remplace la noblesse. La chasse banale s'enfle et les délits se multiplient. Le grand gibier a disparu, bien qu'on signale encore occasionnellement la nécessité de détruire les loups.

Il faut relater aussi la période dramatique de la guerre de 1870. On sait que les canons prussiens ont été installés sur la grande terrasse pour bombarder Paris. Mais on ignore peut-être que le général Trochu, ministre de la Défense nationale, ordonne, pour protéger Paris, de brûler toutes les forêts entourant la capitale. Le rôle de pilote pour cette opération revient à la forêt de Meudon. Tous les services publics sont chargés de la triste besogne avec force amorces : (soufre, benzine, nitrate de potasse, goudron), mais comme les fores-

tiers l'avaient prévu la forêt ne brûle pas. Elle fournira tout de même une lourde contribution par la coupe de fagots destinés à être entassés dans les fossés des fortifications. En outre, pendant le siège de 1870, la forêt subit des exploitations anarchiques graves sur 92 hectares.

L'hiver terrible de 1879-1880, qui a causé beaucoup de dégâts dans le Bassin Parisien, a laissé intacte la forêt de Meudon qui ne comportait guère de résineux sensibles.

La pression des promeneurs s'exerce puissamment en forêt après cette guerre. Ils vont faire supprimer la chasse en forêt parce qu'elle les gêne (8). En 1888, des pétitions, la pression du Conseil municipal, la « Ligue des Bois de Paris », un meeting de 1.200 personnes à l'Orangerie de Meudon créent une telle agitation que le ministre de l'Agriculture demande à l'adjudicataire de la chasse la résiliation amiable de son bail... et aux communes de combler le manque à gagner de l'Etat ! Les promeneurs ne seront plus gênés par les grillages placés par le locataire pour protéger les jeunes chênes contre les lapins. Et le Conseil municipal conclut sereinement « que le commerce de Meudon ne peut que s'en féliciter ».

## LE XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Au XX<sup>e</sup> siècle, il faut noter la disparition quasi totale des murs de clôture et des portes monumentales qui gênent la circulation. La mairie obtient en 1905 l'autorisation de supprimer à ses frais les portes du Bel-Air et des Capucins. Les missions de paix de la forêt domaniale sont déjà précisées. Il faudra en ce siècle déplorer encore deux guerres qui vont déranger les plans d'aménagement. La consommation du bois de chauffage et du charbon diminue, en compensation les besoins en bois d'œuvre et d'industrie (pâte à papier), s'accroissent considérablement. La guerre de 1914-1918 provoque une surexploitation et aussi décime le personnel forestier (1/4). Elle est suivie en 1936 par une vague de grands travaux de lutte contre le chômage (routes notamment).

La guerre de 1939-1945 va provoquer, à son tour, des exploitations importantes de bois de bûlage, de chauffage



et de charbon de bois pour les gazogènes. La commune de Meudon a obtenu et fait exploiter des coupes et distribue les produits à la population. La forêt a été relativement épargnée de la mitraille. De 1940 à 1944, elle est occupée en partie par les troupes d'occupation qui y abritent des hommes et des avions à proximité de l'aérodrome de Villacoublay.

Après ces deux guerres, le tissu végétal de la forêt se retrouve entamé mais surtout vieilli et insuffisant pour assurer l'avenir. On va aider à la reconstitution, notamment en introduisant quelques feuillus (chênes rouges d'Amérique) et quelques résineux pour l'ornement. Après la dernière guerre, la mécanisation des exploitations forestières provoque des changements dans l'assiette des coupes. La transformation des techniques d'emploi des bois fait des progrès énormes, accroît la nécessité d'exploiter des gros bois et confirme l'adaptation parfaite des aménagements de conversion en futaie.

La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle voit en outre l'essor considérable de l'industrie automobile et le développement concomitant du réseau routier, qui vont provoquer, avec l'accroissement du bien-être et l'urbanisation accélérée de l'Ile-de-France, une seconde marée de promeneurs plus importante que celle due aux chemins de fer. Cette fois encore, la forêt de Meudon est aux avant-postes et sa gestion doit évidemment être infléchie dans le but primordial de l'accès et de l'agrément pour le public, mais aussi pour assurer la conservation des boisements très menacés.

En 1965, l'administration forestière est réorganisée et la gestion des forêts domaniales est confiée à l'Office national des Forêts.

Cela permet, par une gestion plus intensive et le doublement des crédits d'investissement, de confirmer à la forêt de Meudon sa destination de forêt promenade à laquelle elle a été préparée par la gestion royale.

Roger PUTOD.

(A suivre).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) Les cinq forêts domaniales de l'Ouest parisien - Henri Lacoste - Union urbaine de défense et de protection de Viroflay - 1979.
- (2) Histoire de la forêt française - Louis Badre - Arthaud - 1983.
- (3) Bois et parc de Meudon sous l'Ancien Régime (évolution d'un site) - Marie-Thérèse Herlédan - Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon - 1984.1.
- (4) La Perspective de Meudon - Etude d'environnement général - IAURIF - Février 1979.
- (5) Plan d'aménagement de la forêt domaniale de Meudon - Arrêté ministériel du 31 décembre 1969.
- (6) Meudon, étude d'évolution urbaine - Jules Gérard - P.U.F. 1926.
- (7) Les forêts périurbaines - J.-J. Lafitte - Revue de l'association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique - 1981.
- (8) Archives de la commune de Meudon.
- (9) Articles divers des archives du musée de Meudon.

## LE MOT DU TRÉSORIER

En 1985, faute d'avoir adressé, en temps voulu, le second des trois rappels à nos adhérents retardataires, nous n'avions recueilli, fin octobre, que 27 % seulement des cotisations de l'année. Ceci explique le télescopage des deux derniers rappels en fin d'année. Merci de bien vouloir nous en excuser et surtout d'y avoir répondu de telle sorte qu'en ce début 1986, nous sommes presque à jour pour 1985.

Hélas, bien souvent le règlement tardif des cotisations prête à confusion, pour les uns et pour les autres, sur leur millésime. Est-ce trop demander que les cotisations soient réglées dans le courant du premier trimestre ? Vous concevez qu'établir un budget, sans connaître les ressources, est très inconfortable. Le bulletin, que vous appréciez certainement pour sa qualité, est de loin la plus importante de nos charges. Il faut savoir, qu'écrit et mis en page par des bénévoles, l'impression et le routage coûtent, par adhérent et par an, l'équivalent d'une cotisation normale (60 F en 1986). Ce même bulletin a été,

en 1985, servi pour 73 % à crédit ; de ce fait, en novembre la caisse était vide.

Merci de l'attention que vous prêterez à ces considérations purement matérielles. Merci aux adhérents « bienfaiteurs ».

Le Trésorier.

### COTISATIONS 1986

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Bienfaiteur .....  | 120 F ou plus |
| Adhérent .....     | 60 F          |
| Sympathisant ..... | 25 F          |

à verser par chèque bancaire  
ou virement postal (C/C Paris 22 465 15 V).



*Marcelin Berthelot et son petit-fils  
devant la Tour Berthelot, à Meudon.*



**Villas - Appartements - Terrains - Locations**

**MEUDON IMMOBILIER**

**Yves LE GUEN**

**Place Rabelais MEUDON**

**Tél. 46.26.65.25**

**DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS  
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU**

**Crédit Mutuel de Meudon**

**22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13**

**COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ**

**Tél. : 45.34.12.01**

**Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques**

**Société d'Exploitation des Établissements**

**DÉPOSITAIRE**

**BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM**

**POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON**

**Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz**

**L. WACQUANT**

**ENTREPRENEUR**

**27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92 MEUDON**



**GARAGE RABELAIS**

**CITROËN MEUDON**

**Location CITER**

**Station Service TOTAL**

**29-31, Boulevard des Nations-Unies**

**MEUDON - 46.26.45.50**